



Université Panthéon-Assas

MÉMO PRATIQUE

ENT

L'ENT ? L'Environnement Numérique de Travail est un portail de services en ligne personnalisé accessible depuis une connexion Internet (via un ordinateur, un téléphone portable...).

Selon votre profil (étudiant, enseignant, administratif), vous accédez à vos applications numériques (messagerie électronique, agenda, ressources documentaires...).

Simple d'utilisation, cet espace devient votre bureau virtuel et nomade.

Mode d'emploi

L'ENT est accessible par une authentification unique et sécurisée.

- ➔ Entrez l'adresse suivante dans votre navigateur : <https://ent.u-paris2.fr>
- ➔ Cliquez sur le bouton « se connecter », en haut à droite
- ➔ Entrez votre identifiant* (votre adresse mël complète u-paris2.fr) et votre mot de passe* puis cliquez sur « se connecter »

Vous accédez ainsi directement aux services qui vous concernent. **Pour des questions de sécurité, il est impératif de se déconnecter et de fermer complètement le navigateur en fin de séance de travail.**

* Voir « Questions - Réponses »

QUESTIONS - RÉPONSES

Comment obtenir mon identifiant ?

Enseignants et administratifs

- ➔ Télécharger la « **charte pour les bons usages numériques** » sur le site Internet de l'université www.u-paris2.fr > ENT > à **savoir** ou la retirer auprès de la Direction des ressources humaines
- ➔ Une fois complétée, elle doit être déposée ou envoyée à la Direction des ressources humaines pour validation. La charte est remise par la Direction des ressources humaines à toute personne nouvellement nommée à Assas

Étudiants

- ➔ L'adresse @etudiants.u-paris2.fr est attribuée lors de la première inscription à Assas, elle figure sur la carte d'étudiant. Le mot de passe figure sur les certificats de scolarité. Cette adresse est conservée pour les diplômés d'Assas.
- ➔ Le compte des étudiants n'ayant obtenu aucun diplôme (licence, master ou doctorat) et n'ayant pas renouvelé leur inscription, est automatiquement supprimé le 30 septembre de l'année suivante.

Où trouver mon mot de passe ?

Enseignants et administratifs

- ➔ Vous avez choisi votre mot de passe en signant la « **charte pour les bons usages numériques** ».

Étudiants

- ➔ Il figure sur le certificat de scolarité. Il s'agit d'un mot de passe temporaire qui doit être obligatoirement changé par l'étudiant lors de sa première connexion.

- ➔ En cas de perte, consultez le lien « **j'ai perdu mon mot de passe** » sur <https://ent.u-paris2.fr> > **se connecter**



Zoom

Les atouts de l'ENT

- **Une identification unique** qui vous permet d'accéder à vos services numériques : votre travail quotidien est ainsi simplifié
- **Un environnement personnalisé** : vous avez accès directement aux services et informations qui vous concernent
- Un espace de travail accessible de **partout, tout le temps** depuis les points d'accès wifi gratuit des centres de l'Université, des autres universités via Eduroam (fédération de Wifi universitaire mondial), ainsi que depuis les bibliothèques, mairies, jardins publics, cafés...
- **Une nouvelle messagerie** d'avantage sécurisée avec une plus grande capacité, des filtres personnalisables (notamment reroutage vers votre adresse personnelle, filtre d'absence...) et un anti-spam efficace
- Un outil **évolutif et moderne** (synchronisation de votre messagerie et agenda depuis votre ordinateur sur un téléphone portable de type « smartphone » par exemple Iphone, Blackberry, Android...)

Votre ENT s'enrichira progressivement pour vous proposer davantage de services et augmenter votre mobilité.



Une fois connecté sur <https://ent.u-paris2.fr> vous accédez à votre bureau virtuel constitué de :



- Votre **Intranet**
- Votre **messagerie électronique** et votre **agenda**. Ils peuvent être exportés, importés et synchronisés avec un téléphone portable de type « smartphone » avec une connexion Internet
- L'**annuaire** des personnels administratif et technique, des étudiants et des enseignants
- « **Ressources pédagogiques** » vous permet d'accéder aux photocopiés numériques, podcasts, cours vidéos en ligne et Agor@ssas
- Enfin dans « **Ressources documentaires** », vous trouvez la Bibliothèque numérique d'Assas comportant une quarantaine de bases de données en accès à distance (cf. La lettre d'@ssas de décembre 2010). Prochainement, vous trouverez également dans cette rubrique l'ensemble des thèses d'Assas en ligne.



- Votre **messagerie électronique** et votre **agenda**. Ils peuvent être exportés, importés et synchronisés avec un téléphone portable de type « smartphone » avec une connexion Internet
- L'**annuaire** des personnels administratif et technique, des étudiants et des enseignants
- « **Ressources Pédagogiques** », vous donne accès aux podcasts, cours vidéos en ligne et Agora@ssas
- La rubrique « **Ressources documentaires** » vous permet d'accéder à la Bibliothèque numérique d'Assas et à une quarantaine de bases de données juridiques et économiques dont prochainement l'ensemble des thèses d'Assas. Pour bénéficier de ce service, il faut être inscrit à la bibliothèque (cf. La lettre d'@ssas de décembre 2010).



- Votre **Intranet**
- Votre **messagerie électronique** et votre **agenda**. Ils peuvent être exportés, importés et synchronisés avec un téléphone portable de type « smartphone » avec une connexion Internet
- L'**annuaire** des personnels administratif et technique, des étudiants et des enseignants
- La rubrique « **Ressources documentaires** » vous permet d'accéder à la Bibliothèque numérique d'Assas et à une quarantaine de bases de données juridiques et économiques dont l'ensemble des thèses d'Assas (prochainement). Pour bénéficier de ce service, il faut être inscrit à la bibliothèque (cf. La lettre d'@ssas de décembre 2010).

Votre bureau virtuel s'enrichira progressivement des applications spécifiques de scolarité, de ressources humaines, financières et comptables.



Pour plus d'informations : consulter www.u-paris2.fr > services numériques ou <https://ent.u-paris2.fr>